

Étant donné les circonstances, le ministre connaissant parfaitement bien la vocation première de la Société canadienne des Postes qui consiste à offrir les meilleurs services possibles, je désire lui demander si, sérieusement, comme il nous l'a dit, la Société allait réévaluer son intention et, partant, est-ce que le ministre a reçu des observations négatives en ce qui concerne cette concurrence qui, à nos yeux en tout cas, ne peut faire autrement que de faire sursauter le secteur privé?

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, quand j'ai répondu tout à l'heure à mon collègue, j'ai dit que le président de la Société m'avait assuré qu'il réviserait ce dossier à la lumière des représentations qu'il a reçues. La Société canadienne des postes a signé un contrat avec un de ses clients pour mieux le servir.

Ce que la Société canadienne des postes a fait, c'était de faire démarrer un projet pilote dans une dizaine de localités au Canada pour une période limitée de temps, afin de voir dans quelle mesure la Société peut à la fois rendre de meilleurs services à la population et servir de façon plus adéquate un de ses clients qui utilise régulièrement les services de la Société. Troisièmement, pour voir également peut-être si dans cette opération il est possible d'augmenter les profits de la Société.

Mais le président de la Société m'assure qu'à la lumière des représentations reçues, il est prêt à réviser ce dossier et à agir en conséquence.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, le ministre vient de confesser que la Société canadienne des postes voudrait mieux servir un de ses clients, quand on sait parfaitement bien qu'elle a des millions de clients.

Étant donné les circonstances, le ministre étant conscient de la vocation de la Société et également de l'opposition qui va se faire sentir, car il a lui-même dit à la Chambre que des députés de l'Opposition avaient déjà fait des démarches pour le sensibiliser à cette opération que fait la Société, opération qui est inacceptable, je demande tout simplement au ministre de s'engager au nom de la Chambre à recommander à la Société de s'en tenir à sa vocation première, et d'oublier de faire de la concurrence au secteur privé dans le domaine des affaires.

L'hon. André Ouellet (ministre du Travail): Monsieur le Président, ce que l'honorable député semble oublier, c'est que les milliers de Canadiens qui utilisent les Postes canadiennes pour commander des produits sont tous des clients, sont tous des gens qui utilisent les Postes canadiennes.

Par conséquent, l'honorable député est tout à fait dans l'erreur lorsqu'il prétend que ce nouveau service offert par la Société est un service qu'elle offre à un seul client. Elle l'offre, en collaboration avec une entreprise privée, à des milliers de Canadiens qui voudront bien se servir de ce service.

Mais indépendamment de cette question, je puis assurer l'honorable député que l'autre question qu'il soulève, à savoir si

Pétitions

la Société, en augmentant ses services, ne fait pas une concurrence injustifiée à la petite entreprise, cela est une question que le président de la Société canadienne des postes a accepté de réétudier, et j'attends de sa part un rapport dans les plus brefs délais.

* * *

● (1500)

[Traduction]

LES PÉNITENCIERS

LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION DE KINGSTON—ON DEMANDE QUE LA COMMISSION D'ENQUÊTE RENDE COMPTE PUBLIQUEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, la brève question que je destine au solliciteur général fait suite à celles qu'on lui a posées tout à l'heure. Le ministre sait évidemment que dernièrement, au pénitencier de Millhaven, un autre détenu a été tué et deux gardiens poignardés. Ces incidents perturbent énormément le climat de l'établissement et plongent dans une vive inquiétude autant ceux qui travaillent au pénitencier que les détenus.

Le ministre voudrait-il garantir à la Chambre que la commission d'enquête qu'il a formée et placée sous la direction de M. Vantour, va rendre compte publiquement aux députés des Communes et au commissaire des pénitenciers de ses constatations en ce qui concerne l'escalade de la violence dans les pénitenciers de la région de Kingston?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député vient de rappeler à la Chambre que j'ai en effet chargé un groupe d'étude d'examiner la situation dans les établissements de la région de Kingston en ce qui concerne la violence qui a éclaté dernièrement, y compris le tragique incident que le député a mentionné. Le groupe d'étude se compose de trois fonctionnaires, et M. Vantour en est le président. Il comprend aussi une personne de l'extérieur de la Fonction publique, un ancien enquêteur de la Gendarmerie royale dont l'apport, à mon avis, sera très utile. Je m'engage à rendre public le rapport du comité et ce, dès que je l'aurai reçu.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling) le mardi 20 mars 1984, est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme. Par contre, la pétition présentée par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) le mardi 20 mars 1984 ne l'est pas.